DIPLÔME

Master Droit, économie, gestion, mention droit de l'immobilier parcours Promotion immobilière

Code : MR13201A



Niveau d'entrée : Bac + 3, Bac + 4
Niveau de sortie : Bac + 5
ECTS : 120

Déployabilité
Apprentissage : Fomation pouvant se suivre en apprentissage
A la carte : Formation pouvant s'effectuer au rythme de l'élève, en s'inscrivant aux unités du cursus
Contrat de professionnalisation : Formation pouvant se suivre en contrat de professionnalisation

Compétences et débouchés

En master 1, il est proposé aux élèves un **tronc commun** de connaissances et compétences immobilières approfondies, tant juridiques qu'économiques, financières et technologiques.
En master 2, les élèves choisissent une **spécialisation** pointue dans un des quatre domaines professionnels suivants :

- Promotion immobilière
- Habitat social (ouverture non encore programmée)
- Expertise-conseil en patrimoine immobilier
- Immobilier de tourisme et de loisirs

(NB - Tous les centres Cnam ne proposent pas nécessairement l'ensemble des parcours de master 2.)
Des informations détaillées sur le programme et les modalités du master sont consultables sur https://ich.cnam.fr/formations/master-droit-de-l-immobilier/

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Modalités de validation

La délivrance du master nécessite:

- la validation de l'ensemble des **unités d'enseignement** (UE) composant le master:
  - soit par succès à l'examen (épreuve de mise en situation professionnelle); la validation des UE nécessite en principe une note de 10/20, mais une compensation est opérée entre les UE d'un même bloc de compétences; les notes inférieure à 8/20 ne sont cependant pas compensables; pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2;
  - soit par validation des études supérieures antérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE);
- la validation d'une **unité d'activité (UA)** sur justification:
  - soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **18 mois** (équivalent plein temps); les élèves formés dans le cadre d'un contrat d'alternance de deux ans sont réputés remplir cette condition;
  - soit d'une **activité non immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **36 mois** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...);
  - soit, dans les autres cas, de **stages en entreprise** – ou autre organisme d'accueil privé ou public – dans l'immobilier d'une durée totale d'au moins **10 mois** (équivalent plein temps), dont 5 mois au moins dans la spécialité du master 2 ; pour chaque stage, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.
    Cette expérience professionnelle est restituée dans un rapport d'activité ou de stage.
- la validation d'un **mémoire de recherche** à dominante juridique.

Prérequis et conditions d'accès

Accès en master 1
Le (la) candidat(e) doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH
- soit d'une autre licence ou formation de niveau au moins équivalent (bac + 3) à dominante juridique et/ou immobilière, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 180 crédits européens (1200 à 1500 heures) ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre et DRM138 Introduction à la technologie des bâtiments, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans les 10 dernières années dans le cadre de leurs études supérieures antérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 3 ci-dessus et reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès mais n'ayant pas de bases suffisantes en droit pourront être tenues de suivre et valider, dans le cadre du master 1, les enseignements complémentaires DRM001 Initiation aux études juridiques immobilières et DRM002 Droit de la propriété immobilière

Accès direct en master 2

Le (la) candidat(e) doit justifier :

- soit de la certification dite “diplôme de l'ICH”
- soit d'un master 1 ou autre formation de niveau au moins équivalent (bac + 4) en droit avec spécialisation immobilière ou en immobilier avec solides bases en droit, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 240 crédits européens (1600 à 2000 heures)
- soit d’une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 4 ci-dessus et reconnaissant l’aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master 2

Les personnes bénéficiant de l'accès direct dans le master 2 parcours Promotion immobilière auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM101 Planification urbaine et autorisations d'urbanisme, DRM108 Économie immobilière, DRM115 Responsabilité et assurance des constructeurs, DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d’œuvre et DRM138 Introduction à la technologie des bâtiments, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans les 10 dernières années dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines.
Les candidatures pour l'accès au master 1 comme pour l'accès direct en master 2 font l'objet d'une **sélection sur dossier**. Les décisions de VAPP tiennent lieu de sélection.

MENTIONS OFFICIELLES

Code RNCP
38195

Date d'enregistrement au RNCP
30/05/2025

Date de l'échéance de l'enregistrement au RNCP
31/08/2030

Mots-clés

Immobilier

Droit immobilier

Droit de la construction

Economie de l'immobilier

ICH

Promotion immobilière

Informations complémentaires

Type de diplôme
Master

Code NSF
128 - Droit, sciences politiques
122 - Economie

313 - Finances, banque, assurances, immobilier

Codes ROME

Promoteur-constructeur / Promotrice-constructrice[C1503]
Responsable développement foncier[C1503]
Responsable de programme immobilier[C1503]

Formacode

Droit immobilier [13286]
Promotion immobilière [42186]

Code du parcours

MR13201

URL externe

https://ich.cnam.fr/formations/master-droit-de-l-immobilier/

Modules d'enseignement

1ere annee

- → Autorisations patrimoniales et archéologie préventive
- → Construction durable
- → Économie immobilière
- → Enjeux environnementaux et immobilier
- → Expérience professionnelle
- → Financement immobilier privé
- → Fiscalité immobilière générale
- → Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre
- → Planification urbaine et autorisations d'urbanisme
- → Responsabilité et assurance des constructeurs
- → Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments
- → Sociétés immobilières
- → Statuts d'occupation des biens immobiliers

2eme annee

- → Aspects et déroulement de l'opération de promotion
- → Contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage
- → Contrats de vente d'immeubles à construire ou à rénover
- → Fiscalité de l'opération immobilière
- → Immobilier et usages du numérique
- → Langue étrangère
- → Mémoire de recherche
- → Méthodologie du mémoire de recherche en droit
- → Organisation juridique de l'immeuble bâti
- → Performance environnementale des bâtiments
- → Réglementation des chantiers

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.
Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.
Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques
MR132B11

Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés
MR132B20

Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances
MR132B30

Contribuer à la transformation en contexte professionnel
MR132B40

Analyser, assister, et conseiller des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier sur des problématiques de droit immobilier
MR132B50

Réaliser une veille juridique générale et sectorielle
MR132B60

Gérer la protection des intérêts juridiques d'un opérateur privé ou public intervenant dans le secteur de l'immobilier
MR132B71

Fournir à des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier un appui juridique à la prise de décision
MR132B80

Rédiger des actes juridiques impliquant un opérateur privé ou public intervenant dans le secteur de l'immobilier et contribuer à leur négociation
MR132B90

Gérer un contentieux impliquant un opérateur privé ou public intervenant dans le secteur de l'immobilier
MR132BA0